



L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-et-un septembre à neuf heures trente,
Le conseil municipal de la commune de DOUBIES, régulièrement convoqué
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal le 16 septembre 2024

Nombre de Conseillers :
En exercice 10
Présents
Procurations
Votants

Étaient présents : Mmes Irene LEBEAU, Gaelle JOSSINET, Corinne THERIC, MM Christian RAGUES, Renaud ESCANDE, Jean-Luc ALBE, Jean-Claude THION, Laurent BALSAN, Marc SAUVAIRE, Jean-Marie PONCELET

Absents excusés :

Procuration :

Vote :

Pour : 10
Abstention :
Contre :

DECISION MODIFICATIVE N°1

Mme le Maire expose :

Un réassort de plaques et numéros de rue a été nécessaire, dans le cadre de la procédure d'adressage. Le montant prévu lors de l'élaboration du budget s'avère insuffisant pour couvrir la dépense. Il convient d'augmenter la somme allouée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à la modification du budget GÉNÉRAL de la manière suivante :

INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
2151 (21) : Réseaux de voirie - 66	-500,00		
2152 (21) : Installations de voirie - 101	500,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00
-----------------------	-------------	-----------------------	-------------

Fait et délibéré en Mairie, le 21 septembre 2024

Mme le Maire
Irène LEBEAU

